



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Budget général

PROGRAMME 220
Statistiques et études économiques



2024

PROGRAMME 220

Statistiques et études économiques

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Jean-Luc TAVERNIER

Directeur général de l'Insee

Responsable du programme n° 220 : Statistiques et études économiques

Le programme « Statistiques et études économiques » (programme 220) couvre les activités de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Afin d'éclairer le débat économique et social, l'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations socio-économiques : recensement de la population, enquêtes auprès des ménages et des entreprises. Il produit des études et des données nécessaires à l'analyse des situations macroéconomique, démographique et sociale, françaises ou européennes, qui permettent d'éclairer les acteurs du débat public. Ces informations intéressent un public très large : les pouvoirs publics, les administrations, les partenaires sociaux, les entreprises, les chercheurs, les médias, les enseignants et les particuliers.

L'Insee coordonne les travaux des services statistiques ministériels et contribue, en lien avec Eurostat et avec ses homologues de l'Union européenne, à la production de statistiques européennes harmonisées.

Outre la combinaison originale de la production statistique et de la réalisation d'études au plus près des données, l'Insee se distingue de ses homologues étrangers par le rôle structurant dans son activité de la tenue de registres nécessaires à la vie économique, sociale et démocratique : le répertoire Sirene, la partie française du système d'identifiant unique mondial des entités économiques (LEI), le fichier répertoire électoral unique (REU) et le répertoire national d'identification des personnes physiques.

L'Insee a adapté son appareil d'analyse conjoncturelle dans le contexte de la crise géopolitique et économique née de la guerre en Ukraine.

L'institut a fait évoluer son système d'observation pour suivre au plus près en 2023 la transmission des prix de l'énergie et d'autres matières premières aux prix au détail, et en aval les conséquences sur le pouvoir d'achat des ménages ou leurs habitudes de consommation. Dans ce contexte troublé, l'Insee a développé dans des délais très resserrés de nouvelles enquêtes et analyses tout en assurant la réalisation des travaux programmés. Ont ainsi été diffusés en 2023 les résultats de l'enquête Trajectoires et origines sur les immigrés et les descendants d'immigrés ou une comparaison spatiale des prix entre la région parisienne, la province et les départements et régions d'outre-mer. Les travaux menés pour mieux mesurer l'empreinte carbone font écho aux enjeux cruciaux du changement climatique, sujet que l'institut va continuer à approfondir comme en témoignent le projet de comptes nationaux augmentés ou, pour son activité propre, le déploiement du plan Insee vert.

L'institut a produit et commenté des statistiques innovantes, notamment sur le développement du télétravail. L'innovation, c'est aussi la poursuite de l'investissement de l'Insee dans les datasciences avec de nouveaux cas d'usage de méthodes de machine learning ou encore le lancement du réseau de datascientists. En 2023, cinq élèves supplémentaires ont été admis à l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI) de Rennes pour répondre aux besoins croissants en datascientists au sein des administrations de l'État, avec l'ambition d'accueillir 31 élèves supplémentaires chaque année dès 2025.

Les chantiers de transformation de l'Insee se poursuivent dans un cadre contractuel renouvelé.

Un nouveau contrat budgétaire 2023-2025 a été signé par le directeur général de l'Insee, la directrice du budget et la secrétaire générale des ministères économiques et financiers le 29 mars 2023. Comme le précédent, ce contrat offre un cadre pluriannuel stable qui doit permettre à l'Insee d'engager ses projets d'investissement à horizon pluriannuel avec l'assurance de bénéficier des moyens nécessaires pour les trois prochaines années.

Le contrat décline les « projets de transformation », la trajectoire des crédits et des emplois, et les engagements en matière de gestion. Il prévoit le suivi de six projets de transformation : la modernisation des enquêtes auprès des ménages à travers le développement du « multimode », la modernisation des répertoires des entreprises dans le cadre de la mise en place du guichet unique, les évolutions des répertoires administratifs de personnes, l'anticipation des évolutions du recensement, l'optimisation de la gestion des moyens de l'Insee et les transformations numériques de l'Insee. Ils seront suivis au travers de jalons chronologiques et d'indicateurs.

Le contrat fixe une trajectoire jusqu'en 2025 pour l'emploi, les dépenses de personnel et les autres dépenses. Sont également reconduites les simplifications du suivi budgétaire infra annuel.

Les objectifs fixés pour 2024 dans le cadre de la démarche de performance s'inscrivent en cohérence avec ce contrat dans la continuité des années précédentes :

- respecter les engagements de la France par rapport à l'Europe en matière de diffusion des résultats économiques ;
- développer la dématérialisation des enquêtes, dans le but d'alléger la charge de réponse des enquêtés, de gagner en qualité et de réduire les coûts ;
- faire parler les chiffres de l'Insee et aller au-devant de tous les publics.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Respecter les engagements de la France par rapport à l'Europe en termes de délais de diffusion des résultats économiques

INDICATEUR 1.1 : Nombre de jours de retard cumulés entre les dates de diffusion et les dates prévues dans les engagements européens

OBJECTIF 2 : Développer la dématérialisation des enquêtes, dans le but d'alléger la charge de réponse des enquêtés, de gagner en qualité et de réduire les coûts

INDICATEUR 2.1 : Dématérialisation des enquêtes

OBJECTIF 3 : Faire parler les chiffres de l'Insee et aller au-devant de tous les publics

INDICATEUR 3.1 : Pertinence de l'Insee du point de vue des utilisateurs du site Insee.fr

Statistiques et études économiques

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
220		

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 - Respecter les engagements de la France par rapport à l'Europe en termes de délais de diffusion des résultats économiques

Les comptes trimestriels produisent un ensemble cohérent d'indicateurs qui fournissent une vue globale de l'activité économique récente. Les statistiques économiques conjoncturelles permettent d'analyser l'évolution à court terme de l'offre et de la demande, des facteurs de production et des prix à la production. Ces données sont essentielles au pilotage macroéconomique national et au pilotage monétaire de la zone euro. La qualité et la rapidité de la production de ces informations, ainsi que la ponctualité de leur diffusion témoignent du respect par la France de ses engagements européens en matière de statistiques économiques. La non-ponctualité est susceptible d'entraîner des sanctions financières.

Les délais de diffusion de ces données font l'objet d'un suivi à travers deux sous-indicateurs concernant deux champs d'activité différents :

- **Données de comptabilité nationale.** Dans un contexte où les délais sont de plus en plus tendus, deux versions des comptes nationaux trimestriels sont diffusées, à savoir la *Première estimation*, d'une part, dont la publication répond aussi à l'engagement de fourniture d'une estimation précoce du PIB dans les 30 jours suivant la fin du trimestre de référence, et les *Résultats détaillés*, d'autre part, à transmettre dans un délai de 60 jours suivant la fin du trimestre de référence.
- **Indices économiques conjoncturels.** La production de ces indicateurs est encadrée par le règlement 2019/2152 du 27 novembre 2019 relatif aux statistiques européennes d'entreprises (règlement EBS). Il définit le calendrier de livraison des indicateurs à Eurostat.

INDICATEUR

1.1 - Nombre de jours de retard cumulés entre les dates de diffusion et les dates prévues dans les engagements européens

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Diffusion des comptes trimestriels	jours	28	0	0	0	0	0
Diffusion des indices économiques conjoncturels	jours	0	0	0	0	0	0

Précisions méthodologiques

Les indices économiques conjoncturels pris en compte pour le second sous-indicateur sont les suivants : indice de la production industrielle et indice de production dans la construction, indice de chiffre d'affaires dans l'industrie, indice de chiffre d'affaires dans le commerce de détail, indice de chiffre d'affaires dans le commerce de gros et les services et indices de volumes associés, indices des prix à la production dans l'industrie.

Sources des données :

- Insee-fichiers de résultats,
- publication des *Informations rapides* sur le site Internet de l'Insee (livraisons),
- publication des communiqués de presse d'Eurostat. Délais dans les règlements et plan d'action de l'Union économique et monétaire (UEM).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Concernant le sous-indicateur sur la diffusion des comptes trimestriels, l'Insee s'est organisé ces dernières années pour prendre en compte les réductions successives décidées par Eurostat des délais de transmission des tableaux. Le calendrier de publication des comptes trimestriels a été revu à partir du deuxième trimestre

Statistiques et études économiques

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
220		

2019, la publication des résultats détaillés comprenant les comptes d'agents (pouvoir d'achat des ménages, taux de marge des entreprises, déficit public trimestriel...) étant avancé de 85 à 60 jours.

Chaque année, 60 transmissions d'indices économiques conjoncturels sont effectuées vers Eurostat. De multiples incidents sont susceptibles d'affecter les délais de transmission, qu'ils soient relatifs à l'application informatique, à la chaîne de calcul des indices ou à la disponibilité des serveurs, mais aussi à l'évolution des sources externes et leurs retards éventuels de transmission. Maintenir ce résultat à zéro jour de retard constitue toujours un véritable enjeu pour l'Insee. Suite au retard d'un mois constaté sur l'indice de production dans la construction du mois de février 2020 en raison de la crise sanitaire, l'Insee a ajusté son processus en mobilisant de nouvelles sources, de façon à sécuriser encore davantage la production de cet indicateur.

Par ailleurs, l'Insee a raccourci depuis l'été 2021 les délais de publication de l'indice de la production industrielle à +35 jours après la fin du mois d'intérêt, soit 5 jours de moins qu'auparavant.

OBJECTIF

2 - Développer la dématérialisation des enquêtes, dans le but d'alléger la charge de réponse des enquêtés, de gagner en qualité et de réduire les coûts

Depuis plusieurs années, l'Insee développe la collecte en ligne, proposée à la fois aux citoyens et aux entreprises. Ce mode de collecte permet de moins solliciter les répondants, de fiabiliser les données produites par des processus de contrôle mieux ciblés et de réduire les coûts.

La possibilité de répondre au recensement de la population par internet a été généralisée en 2015 sur tout le territoire. En 2023, 64,5 % des logements ont répondu en ligne (représentant 70 % des personnes).

Dans le domaine des enquêtes auprès des entreprises, le dispositif Coltrane met à disposition des entreprises un portail qui rassemble toutes les enquêtes de l'Insee et certaines de services statistiques de Ministère. Ce point d'accès unique rend plus aisée la réponse aux enquêtes, en offrant en outre aux répondants divers services (visibilité de toutes les enquêtes, gestion des contacts, ergonomie des questionnaires, preuve de dépôt des réponses). Désormais, toute nouvelle enquête est directement collectée *via* le dispositif Coltrane. En 2022, 93,5 % des enquêtes auprès des entreprises ont utilisé ce dispositif. Ce taux continue de s'accroître avec l'utilisation de la plate-forme de collecte pour la quasi-totalité des enquêtes auprès des entreprises de l'Insee (exceptées celles utilisant le système de dépôt-retrait, option reliée à Coltrane en 2023) et de plus en plus d'enquêtes collectées par les services statistiques ministériels (récemment le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).

Depuis plusieurs années, l'Insee développe un programme de modernisation de ses enquêtes auprès des ménages visant à proposer aux personnes interrogées différents modes de réponses (face à face, courrier, téléphone, internet). Désormais, l'ensemble des enquêtes sont examinées dans l'optique d'une refonte (ou d'une conception) en multimode, lorsqu'elle est souhaitable au regard des critères de qualité statistique et d'efficacité. Ces refontes sont étagées dans le temps en fonction des possibilités techniques, de complexité croissante, liées au développement des outils de collecte et des gains attendus.

INDICATEUR

2.1 – Dématérialisation des enquêtes

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de réponse par Internet au recensement de la population	%	ND	63	58	64,5	65,5	66,5
Pourcentage d'enquêtes auprès des entreprises (Insee ou SSM) utilisant le dispositif Coltrane	%	91	92	93	94	95	95
Proportion d'enquêtes auprès des ménages proposées par internet, ou par téléphone avec plusieurs modes de réponse	%	62	64	60	63	80	88

Précisions méthodologiques

Le 1^{er} sous-indicateur concerne le taux de réponse par Internet pour les résidences principales (RP). Le numérateur est le nombre de résidences principales collectées par internet. Le dénominateur est le nombre total de résidences principales devant être recensées (nombre de RP collectées par internet + nombre de RP collectées papier + nombre de feuilles de logements non enquêtés). À noter que l'enquête de recensement de 2021 n'a pas été réalisée sauf à Mayotte compte tenu de la crise sanitaire (art. 17 de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire). La cible porte désormais sur le champ France entière y compris Mayotte à partir de 2022.

Le 2^e sous-indicateur est le nombre cumulé d'enquêtes auprès des entreprises utilisant la plate-forme de collecte Coltrane rapporté au nombre d'enquêtes ayant un visa du CNIS dont la collecte a débuté en année N et qui pourraient faire l'objet d'une collecte *via* Coltrane.

Le 3^e sous-indicateur évolue à partir de 2023. Il concerne l'ensemble des enquêtes auprès des ménages de métropole ou des Dom figurant au programme des enquêtes ménages de l'Insee une année donnée (y compris pilotes, hors tests). Le numérateur est le nombre total d'enquêtes auprès des ménages interrogés pour laquelle un mode de réponse par internet ou par téléphone en multimode est proposé, et dont la collecte débute dans le courant de l'année N. Le dénominateur est le nombre d'enquêtes auprès des ménages dont la collecte débute dans le courant de l'année N.

Sources des données :

Le taux de réponse par Internet au recensement de la population est issu des fichiers de gestion.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Une évolution du questionnaire en ligne du recensement est prévue pour faciliter la réponse sur smartphone. Le plein effet de cette évolution est attendu à partir de 2025 (temps de développement du questionnaire et de la mise en place d'une communication adaptée). Ainsi le taux internet attendu en 2024 est le même que celui de 2023, une hausse devrait être observée en 2025 et 2026.

Les évolutions fonctionnelles des outils de collecte dématérialisée des enquêtes auprès des entreprises (filère Coltrane) permettent depuis 2023 d'intégrer toutes les enquêtes qui répondent aux normes définies pour une enquête sur Internet. Néanmoins, pour des enquêtes nouvelles, des enquêtes remodelées ou des enquêtes aperiodiques, l'intégration dans la filière Coltrane constitue toujours un enjeu et comporte des risques. L'indicateur de performance est ainsi inférieur à 100 % afin d'anticiper les paramètres non maîtrisables. Les enquêtes auprès des entreprises vont migrer à partir de 2025 dans une nouvelle filière de collecte, commune avec les enquêtes auprès des ménages, dans un environnement technique plus sécurisé et robuste, avec de nouvelles fonctionnalités facilitant leur réalisation. Maintenir une collecte dématérialisée durant cette période de migration constitue aussi un enjeu stratégique pour l'Insee.

L'indicateur relatif aux enquêtes auprès des ménages évolue à partir de 2023. Auparavant, l'indicateur mesurait la de ménages interrogés à qui on proposait le mode de collecte internet pour répondre à une des enquêtes pérennes de l'Insee. Cet indicateur est devenu peu adapté pour plusieurs raisons. D'une part, il ne porte que sur les enquêtes réalisées chaque année, champ sur lequel la plus grande part du développement du multimode est désormais achevée. D'autre part, il retrace mal le fait que la réalisation d'une partie des enquêtes par téléphone en multimode contribue, tout comme les enquêtes par internet, à la stratégie de modernisation et de réduction des coûts des enquêtes de l'Insee.

A partir de 2023, l'indicateur relatif aux enquêtes auprès des ménages suivra, en cohérence avec l'objectif de développement du multimode, la part des enquêtes pour lesquelles est proposé un mode de réponse par

Statistiques et études économiques

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance
220

internet ou par téléphone en multimode. Cet indicateur mesurera les efforts de l'Insee dans le développement du multimode. À partir de son niveau actuel (60 %), il progresserait jusqu'à 88 % en 2026.

OBJECTIF

3 - Faire parler les chiffres de l'Insee et aller au-devant de tous les publics

Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, l'Insee s'appuie sur les résultats de l'enquête « Image » qu'il réalise chaque année auprès des visiteurs de son site internet. Cette enquête, menée auprès d'un échantillon d'au moins 4 000 internautes, en totalité visiteurs externes du site, vise à analyser l'image de l'Insee, la crédibilité des indicateurs qu'il propose, la confiance dans les chiffres et les données produits et diffusés sur la situation économique et sociale de la France ainsi que les actions à mettre en œuvre pour améliorer le service rendu aux utilisateurs.

INDICATEUR

3.1 - Pertinence de l'Insee du point de vue des utilisateurs du site Insee.fr

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Pertinence de l'Insee du point de vue des utilisateurs du site Insee.fr	%	90	86%	seuil de 88 % dépassé	seuil de 88% dépassé	seuil de 88% dépassé	seuil de 88% dépassé

Précisions méthodologiques

L'indicateur mesure le dépassement ou non d'un seuil de répondants « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec la proposition « L'Insee est un organisme qui produit et diffuse des informations indispensables à l'analyse de la situation économique et sociale de la France ».

Sources des données :

Résultat de l'enquête « Image » réalisée chaque année auprès d'au moins 4 000 visiteurs du site « insee.fr ».

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'atteinte d'un niveau élevé de satisfaction dans un contexte économique et social difficile et en évolution rapide (crise du Covid-19, guerre en Ukraine, contexte inflationniste...) nécessite de la part de l'Insee une bonne connaissance des besoins d'information de ses publics, une forte capacité d'adaptation de son dispositif d'observation via le déploiement d'innovations méthodologiques pour suivre au plus près les évolutions conjoncturelles, et enfin un dispositif de diffusion et de communication adapté et efficace. L'objectif est que le pourcentage d'appréciations favorables reste supérieur à un seuil prédéfini, fixé à 88 % depuis 2023.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes		113 199 804 118 669 620	10 197 280 8 358 233	20 049 764 21 963 684	143 446 848 148 991 537	1 027 099 1 031 256
06 – Action régionale		46 334 595 42 486 472	623 120 634 025	0 0	46 957 715 43 120 497	233 887 218 599
08 – Information économique, démographique et sociale		117 322 899 125 436 444	8 053 762 5 152 702	0 0	125 376 661 130 589 146	739 014 750 145
09 – Pilotage, soutien et formation initiale		106 261 540 109 334 045	36 871 251 53 725 084	0 0	143 132 791 163 059 129	4 800 000 4 800 000
Totaux		383 118 838 395 926 581	55 745 413 67 870 044	20 049 764 21 963 684	458 914 015 485 760 309	6 800 000 6 800 000

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes		113 199 804 118 669 620	9 197 281 9 358 234	20 049 764 21 863 684	142 446 849 149 891 538	1 027 099 1 031 256
06 – Action régionale		46 334 595 42 486 472	623 120 634 025	0 0	46 957 715 43 120 497	233 887 218 599
08 – Information économique, démographique et sociale		117 322 899 125 436 444	5 653 762 5 752 702	0 0	122 976 661 131 189 146	739 014 750 145
09 – Pilotage, soutien et formation initiale		106 261 540 109 334 045	36 189 129 39 936 697	0 0	142 450 669 149 270 742	4 800 000 4 800 000
Totaux		383 118 838 395 926 581	51 663 292 55 681 658	20 049 764 21 863 684	454 831 894 473 471 923	6 800 000 6 800 000

Statistiques et études économiques

Programme n° Présentation des crédits et des dépenses fiscales
220

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026				
2 - Dépenses de personnel	383 118 838 395 926 581 398 108 981 400 794 929	800 000 800 000 800 000 800 000	383 118 838 395 926 581 398 108 981 400 794 929	800 000 800 000 800 000 800 000
3 - Dépenses de fonctionnement	55 745 413 67 870 044 51 104 993 49 056 192	6 000 000 6 000 000 6 000 000 6 000 000	51 663 292 55 681 658 51 887 024 53 267 128	6 000 000 6 000 000 6 000 000 6 000 000
6 - Dépenses d'intervention	20 049 764 21 963 684 19 701 785 19 681 543		20 049 764 21 863 684 19 801 785 19 681 543	
Totaux	458 914 015 485 760 309 468 915 759 469 532 664	6 800 000 6 800 000 6 800 000 6 800 000	454 831 894 473 471 923 469 797 790 473 743 600	6 800 000 6 800 000 6 800 000 6 800 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024				
2 – Dépenses de personnel	383 118 838 395 926 581	800 000 800 000	383 118 838 395 926 581	800 000 800 000
21 – Rémunérations d'activité	244 943 135 251 208 116	511 472 507 586	244 943 135 251 208 116	511 472 507 586
22 – Cotisations et contributions sociales	136 172 535 141 843 787	284 345 286 606	136 172 535 141 843 787	284 345 286 606
23 – Prestations sociales et allocations diverses	2 003 168 2 874 678	4 183 5 808	2 003 168 2 874 678	4 183 5 808
3 – Dépenses de fonctionnement	55 745 413 67 870 044	6 000 000 6 000 000	51 663 292 55 681 658	6 000 000 6 000 000
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	55 745 413 67 870 044	6 000 000 6 000 000	51 663 292 55 681 658	6 000 000 6 000 000
6 – Dépenses d'intervention	20 049 764 21 963 684		20 049 764 21 863 684	
63 – Transferts aux collectivités territoriales	20 049 764 21 963 684		20 049 764 21 863 684	
Totaux	458 914 015	6 800 000	454 831 894	6 800 000

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024	485 760 309	6 800 000	473 471 923	6 800 000

Statistiques et études économiques

Programme n° Justification au premier euro
220

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	118 669 620	30 321 917	148 991 537	118 669 620	31 221 918	149 891 538
06 – Action régionale	42 486 472	634 025	43 120 497	42 486 472	634 025	43 120 497
08 – Information économique, démographique et sociale	125 436 444	5 152 702	130 589 146	125 436 444	5 752 702	131 189 146
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	109 334 045	53 725 084	163 059 129	109 334 045	39 936 697	149 270 742
Total	395 926 581	89 833 728	485 760 309	395 926 581	77 545 342	473 471 923

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+289 413	+122 398	+411 811			+411 811	+411 811
Régularisation en emplois du transfert en gestion 2023 relatif au guichet unique entreprises	218 ▶	+179 655	+75 905	+255 560			+255 560	+255 560
Régularisation des mises à disposition gratuites dans le cadre de « VT2005 »	134 ▶	+109 758	+46 493	+156 251			+156 251	+156 251
Transferts sortants								

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+3,00	
Régularisation en emplois du transfert en gestion 2023 relatif au guichet unique entreprises	218 ▶	+3,00	
Transferts sortants			

Les transferts de **crédits de titre 2** correspondent aux transferts d'emplois mentionnés dans le tableau des transferts de la partie « Emplois rémunérés par le programme » ainsi qu'aux transferts de crédits de masse salariale concomitants détaillés dans la rubrique relative aux « Éléments salariaux ».

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2023	Effet des mesures de périmètre pour 2024	Effet des mesures de transfert pour 2024	Effet des corrections techniques pour 2024	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2023 sur 2024	dont impact des schémas d'emplois 2024 sur 2024	Plafond demandé pour 2024
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1024 - Catégorie A+	357,00	0,00	0,00	+6,54	-3,54	-5,82	+2,28	360,00
1025 - Catégorie A	1 259,00	0,00	+3,00	+14,44	+23,56	+39,03	-15,47	1 300,00
1026 - Catégorie B	1 948,00	0,00	0,00	+6,41	-33,41	-55,67	+22,26	1 921,00
1027 - Catégorie C	1 473,00	0,00	0,00	-22,09	+8,09	+15,49	-7,40	1 459,00
Total	5 037,00	0,00	+3,00	+5,30	-5,30	-6,97	+1,67	5 040,00

Pour 2024, le plafond d'emplois du programme s'élève à 5 040 ETPT, dont 7,1 % de catégorie A+, 25,8 % de catégorie A, 38,1 % de catégorie B et 29,0 % de catégorie C. Les enquêteurs de l'Insee, chargés de réaliser les enquêtes auprès des ménages et les relevés de prix nécessaires à l'élaboration de l'indice des prix à la consommation, figurent au sein de la catégorie C. Ils représentent 43,9 % des ETPT de catégorie C, soit 640 ETPT.

Le plafond d'emplois a été construit sur :

- des corrections techniques correspondant aux promotions intercatégorielles ainsi qu'à l'impact des 5 élèves supplémentaires admis à l'ENSAI à la rentrée 2023 ;
- l'ajout de +1,67 ETPT correspondant, compte tenu de la quotité de travail des agents et de leur durée de présence sur l'année civile, aux 2 suppressions en ETP au titre de 2024 ;
- l'extension année pleine des suppressions figurant dans la LFI 2023, soit -4 ETP ;
- un solde des transferts de +3 ETPT résultant des transferts d'emplois listés dans le tableau du paragraphe sur les transferts.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A+	44,00	15,00	9,21	34,00	18,00	7,29	-10,00
Catégorie A	151,00	44,00	7,10	172,00	58,00	8,90	+21,00
Catégorie B	274,00	92,00	8,68	234,00	35,00	6,80	-40,00
Catégorie C	267,00	49,00	6,60	294,00	25,00	7,49	+27,00
Total	736,00	200,00		734,00	136,00		-2,00

Statistiques et études économiques

Programme	n°	Justification au premier euro
220		

Le schéma d'emplois se traduit par une diminution de 2 ETP. Sa répartition par catégorie d'emplois n'inclut pas les promotions inter-catégorielles. Pour l'année 2024, l'évolution des effectifs est retracée (à périmètre constant, soit hors mesures de transfert et de périmètre) dans les tableaux ci-après :

Hypothèses de sorties

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	15	44	92	49	200
Autres départs définitifs	1	11	140	188	340
Autres départs	28	96	42	30	196
Total des sorties	44	151	274	267	736

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	19	68	52	50	189
Autres entrées	15	104	182	244	545
Total des entrées	34	172	234	294	734

Hors effet des promotions inter-catégorielles, et toutes catégories confondues, 734 entrées sont prévues, dont 189 primo-recrutements par voie de concours, d'examen ou de contrat de plus d'un an. Les autres entrées prévues, au nombre de 545, sont constituées des détachements entrants en provenance d'une autre administration, collectivité ou établissement public ou de l'accueil d'agents du ministère dans le cadre d'une mobilité impliquant un changement de programme, des retours de détachements, des réintégrations de CLD, des retours de congé de formation professionnelle, de congé parental et de disponibilité, et enfin des contrats de moins d'un an.

Les dates moyennes d'entrée sont estimées comme intervenant au mois de juillet pour les agents de la catégorie A+, au mois d'août pour les agents de la catégorie A, au mois de juin pour les agents de la catégorie B et au mois de juillet pour les agents de la catégorie C.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	LFI 2023	PLF 2024	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	(en ETPT)		
						Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
Administration centrale	1 144,00	1 175,00	0,00	0,00	0,00	+31,00	+32,03	-1,03
Services régionaux	3 753,00	3 716,00	+3,00	0,00	0,00	-40,00	-39,00	-1,00
Autres	140,00	149,00	0,00	0,00	5,30	+3,70	0,00	+3,70
Total	5 037,00	5 040,00	+3,00	0,00	5,30	-5,30	-6,97	+1,67

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2024
Administration centrale	-7,00	1 418,00
Services régionaux	-13,00	3 463,00
Autres	+18,00	158,00
Total	-2,00	5 039,00

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2024

Les 149 ETPT indiqués en « Autres » correspondent aux élèves fonctionnaires scolarisés à l'ENSAE (corps des administrateurs, catégorie A+) et à l'ENSAI (corps des attachés statisticiens, catégorie A).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	1 536,00
06 – Action régionale	486,00
08 – Information économique, démographique et sociale	1 793,00
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	1 225,00
Total	5 040,00

- L'action 01 « Infrastructure statistique et missions régaliennes » comporte 1 536 ETPT qui correspondent à 30,5 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action 06 « Action régionale » comporte 486 ETPT qui correspondent à 9,6 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action 08 « Information économique, démographique et sociale » comporte 1 793 ETPT qui correspondent à 35,6 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action 09 « Pilotage, soutien et formation initiale » comporte 1 225 ETPT qui correspondent à 24,3 % de l'ensemble des ETPT du programme ;

Les enquêteurs de l'Insee relèvent de l'action 01 (relevés de prix et enquêtes de recensement auprès des personnes vivant en communautés) et de l'action 08 (enquêtes auprès des ménages). Ils représentent 140 ETPT au sein de l'action 01 et 500 ETPT au sein de l'action 08, soit un total de 640 ETPT.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
20,00	0,28	0,05

Le recensement correspond au nombre d'apprentis relevant du T2 du ministère pour le programme 220 au titre du recrutement pour l'année scolaire 2023-2024.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés

Effectifs gérés

5 800

Statistiques et études économiques

Programme n° Justification au premier euro
220

Effectifs gérants	194	3,3 %
administrant et gérant	112	1,9 %
organisant la formation	42	0,7 %
consacrés aux conditions de travail	19	0,3 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	21	0,4 %

Effectifs inclus dans le plafond d'emploi		Effectifs hors plafond d'emplois	
Effectifs intégralement gérés	Partiellement gérés (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA)	Intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc.)	Partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
90,5 %	4,8 %	0,9 %	3,8 %

Unités de mesures :

Les effectifs de gestionnaires sont exprimées en ETP : l'équivalent temps plein prend en compte la quotité de travail mais pas la durée de la période d'emploi sur l'année, ni la sur-rémunération éventuelle liée au temps partiel. Les effectifs gérés sont exprimés en effectifs physiques.

Descriptifs des grandes catégories d'effectifs de gestionnaires :

- Effectifs administrant et gérant : gestion des carrières, actes de pré-liquidation de la paye, gestion des positions et situations, gestion du temps de travail et des congés, gestion de l'indemnitaire et de la NBI, gestion des frais de mission, gestion des recrutements, organisation des élections professionnelles et gestion des droits syndicaux, constitution et réunion des commissions administratives paritaires et des comités techniques. Les effectifs chargés des fonctions de liquidation de la paie et de gestion des pensions pour le compte de l'ensemble des autres administrations sont exclus du périmètre de cette étude ;
- Effectifs organisant la formation : organisation de la formation continue, organisation de la formation initiale, préparation des reclassements et facilitation des reconversions professionnelles en dehors du ministère ou de la fonction publique ;
- Effectifs consacrés aux conditions de travail : gestion de l'action sociale, insertion et gestion des travailleurs en situation de handicap, organisation de l'hygiène et de la sécurité, gestion de la médecine de prévention ;
- Effectifs consacrés au pilotage des ressources humaines : élaboration du budget des RH et des plafonds de masse salariale et d'emplois, mise en œuvre des outils de suivi, conduite des réformes statutaires, pilotage des processus de gestion, analyse des besoins en emplois et en compétences et prévision des évolutions quantitatives et qualitatives des métiers, valorisation et maintien des compétences rares, constitution d'un répertoire des métiers, anticipation des recrutements et des formations, accompagnement des projets et parcours professionnels des agents, constitution de viviers de compétences, animation de bourses aux emplois, appui méthodologique aux services dans le domaine des RH, etc.

Périmètre retenu pour les effectifs gérés :

Le périmètre retenu intègre :

- les agents en position d'activité et imputés sur le plafond d'emplois ;
- les contractuels (dont ceux relevant de la jurisprudence dite « Berkani » de droit privé et de droit public) ;
- les agents des ministères financiers faisant l'objet d'une gestion partagée, et imputés sur le PAE des ministères ;
- les agents en mise à disposition sortante ;
- les agents détachés entrants ;
- les agents en position normale d'activité « PNA » entrants ;
- les militaires ;
- les agents affectés aux ministères économiques et financiers mais gérés par un autre ministère (cas notamment des délégations de gestion).

En revanche ne sont pas comptabilisés :

- les personnels de statut d'administration centrale ;
- les mises à disposition « entrantes » non-remboursées ;
- les mises à disposition « sortantes » dont la rémunération est imputée sur un autre programme ;
- les détachés sortants ;
- les agents en position normale d'activité « PNA » sortants ;
- les disponibilités ;
- les positions hors cadre ;
- les agents en congé de longue durée ou grave maladie, en congé parental, congé formation professionnelle et en congés pour accomplir une période d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2023	PLF 2024
Rémunération d'activité	244 943 135	251 208 116
Cotisations et contributions sociales	136 172 535	141 843 787
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	102 976 765	106 434 015
– Civils (y.c. ATI)	102 976 765	106 434 015
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	33 195 770	35 409 772
Prestations sociales et allocations diverses	2 003 168	2 874 678
Total en titre 2	383 118 838	395 926 581
Total en titre 2 hors CAS Pensions	280 142 073	289 492 566
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>	<i>800 000</i>	<i>800 000</i>

Le montant prévu au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est égal à 1,0 M€ pour un nombre de bénéficiaires estimé à 200.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2023 retraitée	275,36
Prévision Exécution 2023 hors CAS Pensions	279,87
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023–2024	0,29
Débasage de dépenses au profil atypique :	-4,80
– GIPA	-0,60
– Indemnisation des jours de CET	-1,40
– Mesures de restructurations	-0,70
– Autres	-2,10
Impact du schéma d'emplois	0,70
EAP schéma d'emplois 2023	0,83
Schéma d'emplois 2024	-0,13

Statistiques et études économiques

Programme	n°	Justification au premier euro
220		

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Mesures catégorielles	3,07
Mesures générales	2,24
Rebasage de la GIPA	0,60
Variation du point de la fonction publique	1,46
Mesures bas salaires	0,18
GVT solde	1,86
GVT positif	4,50
GVT négatif	-2,64
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	4,35
Indemnisation des jours de CET	1,55
Mesures de restructurations	0,70
Autres	2,10
Autres variations des dépenses de personnel	1,92
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres	1,92
Total	289,49

La masse salariale hors CAS « Pensions » progresse de 9,06 M€ entre la LFI 2023 et le PLF 2024.

Les personnels du programme connaissent une évolution de leur rémunération liée au GVT positif (effet de carrière). Cette évolution du GVT positif, hors CAS « Pensions », des agents présents a été provisionnée pour +4,5 M€ représentant 1,60 % de progression de masse salariale hors CAS « Pensions ». Le GVT négatif de -2,64 M€, hors CAS « Pensions » est prévu au titre de l'économie naturelle due à l'écart de rémunération entre les effectifs sortants et entrants (effet de noria), soit une diminution de 0,85 % de la masse salariale hors CAS « Pensions ». Le GVT solde ressort ainsi à +1,86 M€ et représente une progression de 0,75 % de la masse salariale hors CAS « Pensions » par rapport à l'année 2023.

Il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 200-539 du 6 juin 2008) un montant de 0,6 M€ au bénéfice de 400 agents.

Le montant prévisionnel des mesures bas salaires s'élève à 0,18 M€ au bénéfice de 356 agents.

La ligne « Autres » de la rubrique « débasage de dépenses au profil atypique » (-2,10 M€) concerne les dépenses de rappels sur exercices antérieurs.

La ligne « Autres » de la rubrique « rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA » (+2,10 M€) regroupe les dépenses de rappels sur exercices antérieurs.

La ligne « Autres » au sein des autres variations des dépenses de personnel (+1,92 M€) correspond notamment à la revalorisation de la prise en charge des frais de transport.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A+	92 909	118 851	101 288	82 426	108 193	91 559
Catégorie A	62 928	69 991	75 451	52 855	62 539	66 693
Catégorie B	52 112	46 478	51 884	44 574	41 370	46 314
Catégorie C	37 739	36 861	36 193	29 729	29 416	28 549

Les coûts moyens chargés hors CAS « Pensions » s'entendent charges patronales incluses (hors CAS « Pensions ») et hors prestations sociales. Les coûts liés aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

Le coût de sortie des personnels des catégories A+ est inférieur au coût moyen. Cela s'explique par le nombre important de cadres de l'Insee partant en mobilité, notamment dans les services statistiques ministériels, dès la sortie d'école.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						2 628 581	2 628 581
Attribution de 5 points d'indice	5 037	Toutes catégories	Tous corps	01-2024	12	1 922 275	1 922 275
Relèvement des « bas de grille » (catégories B et C)	2 771	B et C	Contrôleurs INSEE et Adjoints INSEE	01-2024	12	88 036	88 036
Repyramidage	5 037	Toutes catégories	Tous corps	01-2024	12	318 270	318 270
Révision de la circulaire d'emplois des enquêteurs	640	C	Enquêteurs INSEE	01-2024	12	300 000	300 000
Mesures indemnitaires						442 121	442 121
Poursuite de la mise en place d'un CIA ou bonus pour les agents titulaires et contractuels de catégorie B et C	32	B et C	Secrétaires administratifs et Adjoints administratifs	01-2024	12	17 815	17 815
RIFSEEP A+ et A : harmonisation du taux de CIA	1 626	A+ et A	Inspecteurs généraux, administrateurs INSEE et attachés INSEE	01-2024	12	400 000	400 000
Revalorisation de l'IFSE des agents de catégories A+ et A d'administration centrale	9	A+ et A	Administrateurs d'Etat et Attachés d'administration centrale	01-2024	12	10 026	10 026
Revalorisation du CIA des agents de catégories A+ et A d'administration centrale	9	A+ et A	Administrateurs d'Etat et Attachés d'administration centrale	01-2024	12	14 280	14 280
Total						3 070 702	3 070 702

Une enveloppe de 3,07 M€ est prévue pour le programme au titre des mesures catégorielles (hors CAS « Pensions »).

Elle permet le financement de l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires (1,92 M€), la revalorisation des débuts de carrière des catégories B et C (0,09 M€), l'application de diverses mesures au bénéfice des personnels d'administration centrale affectés dans les services de l'Insee (0,04 M€), la requalification de 21 emplois liée à la technicité croissante des missions (0,32 M€), la poursuite de l'harmonisation du taux de complément indemnitaire annuel des catégories A et A+ (0,40 M€) et la revalorisation des conditions d'emploi des enquêteurs de l'Insee (0,30 M€).

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration		400 000		400 000

Statistiques et études économiques

Programme	n°	Justification au premier euro
220		

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Logement				
Famille, vacances				
Mutuelles, associations		200 000		200 000
Prévention / secours				
Autres				
Total		600 000		600 000

L'action sociale ministérielle (aide aux familles, logement, restauration, secours...) est portée par le secrétariat général des ministères économiques et financiers ; les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans la JPE du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

Les crédits du programme 220 fléchés vers l'action sociale s'inscrivent donc dans la continuité de l'action sociale ministérielle, et prolongent cette dernière au bénéfice des agents de l'Insee.

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
47 823 792	0	86 083 855	81 366 944	15 465 058

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
15 465 058	4 569 438 0	4 206 258	4 288 436	2 400 926
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
89 833 728 6 000 000	72 975 904 6 000 000	1 083 186	1 965 193	13 809 445
Totaux	83 545 342	5 289 444	6 253 629	16 210 371

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
82,41 %	1,13 %	2,05 %	14,41 %

Les autorisations d'engagement non couvertes par des crédits de paiement à fin 2023 sont estimées à 15,5 M€, correspondant essentiellement à des engagements sur des baux privés.

Statistiques et études économiques

Programme	n°	Justification au premier euro
220		

Justification par action

ACTION (30,7 %)**01 - Infrastructures statistiques et missions régaliennes**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	118 669 620	30 321 917	148 991 537	1 031 256
Crédits de paiement	118 669 620	31 221 918	149 891 538	1 031 256

Cette action regroupe les activités à caractère régalien : comptes nationaux, indice des prix à la consommation, recensement de la population, registres des personnes physiques (état-civil et fichier électoral), répertoire SIRENE des entreprises et des établissements. Elle comprend aussi la mise à disposition de l'information à tous les publics ainsi que les travaux relatifs aux normes et nomenclatures, la méthodologie, la coordination statistique et internationale.

La comptabilité nationale permet d'établir les références macroéconomiques majeures nécessaires au pilotage économique et social. L'indice des prix à la consommation constitue l'une de ces références. La tenue des répertoires se fait en partenariat avec les mairies pour le répertoire national d'identification des personnes physiques et le répertoire électoral unique.

L'objectif du recensement est la production de résultats fiables et récents relatifs à la population légale de chaque commune et à ses caractéristiques socio-démographiques. Depuis 2004, cette opération est annualisée, avec une enquête exhaustive tous les cinq ans par rotation dans les communes de moins de 10 000 habitants et un sondage annuel dans les communes de 10 000 habitants ou plus. Pendant deux mois, près de 24 000 agents recenseurs, recrutés par les communes et assistés de près de 400 superviseurs de l'Insee assurent la phase de collecte.

Les recensements des collectivités d'outre-mer sont quinquennaux. En 2024 la Nouvelle Calédonie fera l'objet d'un recensement.

Tous les ans, les populations légales sont authentifiées par décret à la fin décembre. Les principaux résultats statistiques associés sont publiés en juillet de l'année suivante et les bases de données infra-communales sont diffusées quelques mois plus tard, gratuitement sur le site www.insee.fr.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	118 669 620	118 669 620
Rémunérations d'activité	75 293 686	75 293 686
Cotisations et contributions sociales	42 514 317	42 514 317
Prestations sociales et allocations diverses	861 617	861 617
Dépenses de fonctionnement	8 358 233	9 358 234
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 358 233	9 358 234
Dépenses d'intervention	21 963 684	21 863 684
Transferts aux collectivités territoriales	21 963 684	21 863 684
Total	148 991 537	149 891 538

À cette action, il est prévu de rattacher 0,7 M€ en AE et en CP de fonds de concours et d'attributions de produits, portant le total des ressources qui permettront de couvrir les dépenses de fonctionnement de l'action à 9,0 M€ en AE et 10,0 M€ en CP.

Le recensement de la population, opération essentielle de l'action 01 « Infrastructure statistique et missions régaliennes », donne lieu chaque année à des dépenses d'intervention à destination des communes. Il s'agit de la « dotation forfaitaire de recensement » (DFR) versée chaque année aux communes concernées par le recensement. Elle s'établit en 2024 à 22,0 M€ en AE et en CP y compris un montant de 2,8 M€ pour le recensement de la Nouvelle Calédonie. La DFR représente de l'ordre de 75 % des dépenses hors titre 2 de l'action 01. Elle est régie par un décret en Conseil d'État et est établie en tenant compte du volume de la collecte de chaque commune. Les collectivités locales, employeurs des agents recenseurs, fixent librement leur rémunération.

Le calcul de la dotation forfaitaire est fondé sur des critères simples et objectifs, garantissant l'égalité de traitement des communes dans sa répartition, qui tiennent compte de la population, du nombre de logements, du mode de collecte (exhaustive ou par sondage) et du taux national de réponse par internet.

Les dépenses de fonctionnement pour la réalisation du recensement concernent principalement :

- l'impression et la saisie, par lecture optique des bulletins individuels et des feuilles de logement, ainsi que les impressions des documents de gestion pour un coût de 3,4 M€ en AE et en CP ;
- la location de véhicules, les dépenses de carburants et de péages occasionnées par les déplacements des superviseurs, pendant la phase de collecte pour un montant global de 1,3 M€ en AE et en CP ;
- les indemnités de déplacement de ces mêmes superviseurs pour 1 M€ en AE et en CP ;
- la communication externe menée pour l'opération du recensement comprenant en particulier la réalisation des affiches, de notices d'information à destination des communes et de messages audio et des dépenses de fonctionnement diverses (achat de mobilier, transport de documentation, formation...) pour un montant global de 0,2 M€ en AE et en CP.

Les dépenses de fonctionnement hors recensement couvrent l'indice des prix à la consommation, la gestion du fichier électoral, de l'état-civil et du répertoire des entreprises SIRENE ou la diffusion de l'information statistique :

- Les dépenses informatiques et d'études et les frais de redevance, pour un montant de 1,8 M€ en AE et 2,6 M€ en CP, comprenant notamment les dépenses de saisie, d'achats de fichiers, de droit d'usage des logiciels statistiques essentiels aux travaux de l'Insee, mais aussi le paiement de la redevance à la « Global Legal Entity Identifier Foundation » (GLEIF) dans le cadre de la gestion des identifiants d'entité juridique (Legal Entity Identifier - LEI) ;
- les prestations d'impression et d'affranchissement pour 0,3 M€ en AE et 0,4 M€ en CP ;
- les dépenses de fonctionnement induites notamment par la comptabilité nationale, la coordination de la statistique publique - dont l'animation du conseil national de l'information statistique (CNIS) et l'appui au fonctionnement de l'Autorité de la statistique publique - ainsi que la coopération internationale, pour un montant de 0,3 M€ en AE et 0,4 M€ en CP. Ces dépenses recouvrent des frais d'abonnement à des banques de données et à des publications, de traduction et de subventions à des associations ;
- les frais de déplacement des enquêteurs en charge des relevés de prix et des enquêtes liées au recensement dans les communautés, à hauteur de 0,7 M€ en AE et en CP.

Statistiques et études économiques

Programme	n°	Justification au premier euro
220		

ACTION (8,9 %)

06 – Action régionale

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	42 486 472	634 025	43 120 497	218 599
Crédits de paiement	42 486 472	634 025	43 120 497	218 599

L'action régionale consiste à éclairer la situation économique, démographique et sociale dans toutes les régions de France, ainsi que les politiques publiques en œuvre, qu'elles soient décidées au niveau national ou local. L'action régionale contribue ainsi à l'animation du débat public. Cela passe par la définition et la réalisation d'études, analyses et synthèses pertinentes au niveau territorial, ainsi que la diffusion, l'accompagnement et la promotion des productions de l'Insee, nationales et locales.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	42 486 472	42 486 472
Rémunérations d'activité	26 956 883	26 956 883
Cotisations et contributions sociales	15 221 110	15 221 110
Prestations sociales et allocations diverses	308 479	308 479
Dépenses de fonctionnement	634 025	634 025
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	634 025	634 025
Total	43 120 497	43 120 497

A cette action il est prévu de rattacher 0,1 M€ en AE et en CP de fonds de concours et d'attributions de produits portant le total des ressources qui permettront de couvrir les dépenses de fonctionnement de l'action à 0,7 M€ en AE et CP

Les dépenses de cette action couvrent les frais engendrés par la réalisation et la publication d'études en partenariat avec les acteurs publics en région. Ces frais portent essentiellement sur des dépenses d'impression et de documentation pour 0,35 M€ en AE et en CP, et de frais de déplacement pour 0,1 M€ en AE et en CP. S'y ajoutent les dépenses liées à la promotion (participation à des salons, organisation de conférences de presse) et à la communication externe dans le but de faire connaître les travaux de l'Insee pour 0,25 M€.

ACTION (26,9 %)

08 – Information économique, démographique et sociale

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	125 436 444	5 152 702	130 589 146	750 145
Crédits de paiement	125 436 444	5 752 702	131 189 146	750 145

Cette action regroupe les activités concernant l'information économique, démographique et sociale aux travers des enquêtes et études économiques relatives aux entreprises et aux ménages. Elle traite notamment :

- **les statistiques conjoncturelles d'entreprises** : production de données conjoncturelles (indice de chiffre d'affaires, de stocks, de prix à la production, à l'exportation ou à l'importation, indice de la production industrielle, indice du coût de la construction, données sur la démographie des entreprises) ;
- **les statistiques structurelles d'entreprises** : production de données structurelles sur les entreprises à partir de l'exploitation des données fiscales et des données des enquêtes annuelles auprès des entreprises ;
- **les études et synthèses économiques** : en vue d'identifier et de mieux comprendre les évolutions à court, moyen et long terme de l'économie française, des études de synthèse sont réalisées et publiées, notamment la *Note de conjoncture de l'Insee* et le rapport « *Les comptes de la Nation* ».
- **Les études démographiques (hors recensement), de ressources et de conditions de vie** : entrent dans ce champ les investigations démographiques, mobilisant notamment les données d'état-civil, les enquêtes apériodiques auprès des ménages sur des thèmes relatifs à des politiques publiques (éducation, logement, budget des familles, personnes sans domicile, dépendance, etc.) ainsi que des enquêtes et études sur des aspects de la vie sociale (utilisation du temps, patrimoine, sécurité, isolement social par exemple) ;
- **les études sur la formation, l'emploi et les revenus** : l'Insee réalise des enquêtes et études dans le domaine de l'emploi permettant de suivre l'évolution du chômage et de l'emploi. La référence majeure est l'Enquête Emploi réalisée en continu auprès des ménages et répondant à des normes européennes et internationales. S'agissant des revenus, les travaux reposent essentiellement sur la mobilisation des sources administratives et en particulier la déclaration sociale nominative (DSN) ;
- **les études sociales** : en collaboration avec d'autres organismes d'étude, l'Insee réalise des documents de synthèse sur les évolutions de la société française, la référence majeure sur ce point étant la publication annuelle *France, portrait social*.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	125 436 444	125 436 444
Rémunérations d'activité	79 587 111	79 587 111
Cotisations et contributions sociales	44 938 585	44 938 585
Prestations sociales et allocations diverses	910 748	910 748
Dépenses de fonctionnement	5 152 702	5 752 702
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 152 702	5 752 702
Total	130 589 146	131 189 146

Les dépenses de fonctionnement liées à cette action bénéficieront du rattachement de 0,4 M€ en AE et en CP de fonds de concours et d'attributions de produits, portant le total des ressources à 5,6 M€ en AE et 6,2 M€ en CP.

Cette action regroupe la réalisation des enquêtes auprès des entreprises pour la collecte des données structurelles et conjoncturelles, les enquêtes pérennes auprès des ménages, les enquêtes ponctuelles et la production de données d'études dans les domaines de l'emploi, des revenus, des ressources et des conditions de vie des ménages et les dépenses engendrées par des travaux menés avec Eurostat :

Statistiques et études économiques

Programme n° Justification au premier euro
220

- affranchissement pour un montant de 0,5 M€ en AE et en CP notamment pour le répertoire sur les entreprises et les établissements (SIRENE), les enquêtes auprès des hôtels et des campings et pour les enquêtes de conjoncture ;
- saisie, en particulier des enquêtes statistiques annuelles d'entreprise (ESANE) et achats de fichiers ;
- frais de déplacements, pour les ingénieurs-enquêteurs en charge des enquêtes auprès des entreprises, les enquêteurs en charge de la collecte des enquêtes auprès des ménages et les gestionnaires contribuant à la réalisation de ces travaux et au traitement post-collecte des enquêtes, à hauteur de 2,5 M€ en AE et en CP ;
- impressions de questionnaires, abonnements à des banques de données et réalisation de prestations pour 0,3 M€ en AE et en CP ;
- prestations informatiques, à hauteur de 1,4 M€ en AE et 2,0 M€ en CP ;

À ces dépenses, s'ajoutent des dépenses diverses (traduction, impression hors enquêtes, colloques, prestations diverses) pour un montant prévu à hauteur de 0,3 M€ en AE et en CP.

ACTION (33,6 %)

09 - Pilotage, soutien et formation initiale

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	109 334 045	53 725 084	163 059 129	4 800 000
Crédits de paiement	109 334 045	39 936 697	149 270 742	4 800 000

Cette action recouvre le pilotage, l'organisation et la coordination des fonctions support de l'ensemble des services centraux et régionaux de l'Insee. Au delà des moyens de la direction générale de l'Insee et des services qui lui sont directement rattachés, elle regroupe :

- les fonctions de l'inspection générale de l'Insee ainsi que l'ensemble des fonctions de nature transverse : direction dans les établissements régionaux, gestion des ressources humaines et financières, logistique et informatique transverse non imputable à une seule action ;
- les moyens engagés pour le support informatique, tout particulièrement les dépenses dites socle d'infrastructure et de maintenance des applications ;
- la formation continue des agents, notamment dispensée par le centre de formation Insee de Libourne (CEFIL) et la rémunération des élèves fonctionnaires suivant leur scolarité initiale au sein d'une des deux écoles du Groupe des Écoles nationales d'Économie et statistique (GENES) : l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE) et l'École Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information (ENSAI). La formation de statisticiens-économistes pour l'administration et le secteur public est une mission de l'Insee. Elle contribue à la diffusion et au développement des connaissances dans les domaines de la statistique, de l'économie, de la finance, de la sociologie quantitative et du traitement de l'information. Les besoins croissants dans ce domaine justifient la création de 13 ETP supplémentaires à la rentrée 2024, faisant suite à la création de 5 ETP à la rentrée 2023 ;
- la communication générale de l'Institut.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	109 334 045	109 334 045
Rémunérations d'activité	69 370 436	69 370 436
Cotisations et contributions sociales	39 169 775	39 169 775
Prestations sociales et allocations diverses	793 834	793 834
Dépenses de fonctionnement	53 725 084	39 936 697
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	53 725 084	39 936 697
Total	163 059 129	149 270 742

A cette action, il est prévu de rattacher 4,8 M€ en AE et en CP de fonds de concours et d'attribution de produits, portant le total des ressources qui permettront de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'action à 58,5 M€ en AE et 44,7 M€ en CP.

Les dépenses liées à l'occupation des locaux (29,3 M€ en AE et 15,3 M€ en CP) sont ventilées comme suit :

- 22,3 M€ en AE et 7,8 M€ en CP de loyers privés et charges connexes. Les AE concernent essentiellement le renouvellement des baux des directions régionales d'Île-de-France et de La Réunion ;
- 1,2 M€ en AE et 1,4 M€ en CP pour les dépenses d'énergie et fluides ;
- 3,0 M€ en AE et en CP pour le nettoyage, le gardiennage et l'entretien courant et dépenses diverses des implantations régionales de l'Insee ;
- 1,2 M€ en AE et 1,5 M€ en CP pour les travaux structurants au titre de l'opération de rénovation thermique du site de Nancy ;
- 0,8 M€ en AE et en CP d'entretien lourd pour l'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment à Dijon et la densification des surfaces de l'établissement de Toulouse ;
- 0,8 M€ en AE et en CP pour financer des travaux d'aménagement intérieur à Marseille.

Les autres dépenses de fonctionnement courant (mobilier, formation, subventions aux restaurants administratifs, informatique, téléphonie) sont estimées à 29,2 M€ en AE et 29,4 M€ en CP :

- Les dépenses de fonctionnement courant proprement dit, pour un montant de 9,6 M€ en AE et en CP :
 - 2,2 M€ en AE et en CP de frais de déplacement liés notamment au plan de formation national (formation métier, préparation aux concours), aux formations qualifiantes comme celle des attachés de l'Insee, des informaticiens (analyste/programmeur) et des stagiaires qui suivent un cursus de formation au centre de formation de Libourne ainsi que ceux correspondant aux frais de changement de résidence et aux congés bonifiés ;
 - 3,3 M€ en AE et en CP pour les dépenses d'affranchissement ;
 - 1,6 M€ en AE et en CP pour les dépenses diverses regroupant notamment des frais de communication, de mobilier et de fournitures ;
 - 1,5 M€ en AE et en CP pour des prestations de formation ;
 - 1,0 M€ en AE et en CP de dépenses diverses dont les subventions aux restaurants administratifs et au fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique et honoraires divers et frais médicaux ;
- Les dépenses informatiques, pour un montant de 19,6 M€ en AE et 19,8 M€ en CP :
 - 6,5 M€ en AE et 7,6 M€ en CP pour des études, de l'assistance informatique et de l'entretien de logiciels ;
 - 12,4 M€ en AE et 11,4 M€ en CP pour les dépenses de fonctionnement courant regroupant l'achat de matériel et la téléphonie.
 - 0,7 M€ en AE et 0,8 M€ en CP de saisie et d'achat de fichiers.

Statistiques et études économiques

Programme	n°	Justification au premier euro
220		